

AUTORISATION DE CONDUITE 490® : GRUES DE CHARGEMENT

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires
- Attestation de stage

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R490.

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

CF3D, 1698 Route de Saint Genix, 38490 AOSTE

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

- A partir de 1200.00€ TTC

Le Centre de formation 3D est certifié Organisme TESTEUR CACES® par CERTITEST Certification, inscrit sous le N° FR082746-8 dans la base de données de l'INRS

CERTIFICATEURS ET SIRET :

- Institut National Recherche Sécurité
- 77567145600082
- 18-12-2029

RS5118 R490® Grues de chargement

PRÉ-REQUIS

- Posséder les aptitudes médicales requises
- Comprendre le français
- Avoir 18 ans révolus (sauf certaines exceptions réglementées)

CONTEXTE

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences.

Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98- 1084, arrêté du 02 décembre 1998.

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne amenée à utiliser des grues de chargement avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine.

DURÉE :

- Variable en fonction de l'expérience et des catégories (se reporter au devis ou à la convention de formation)

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité.

L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite des grues de chargement en situation de travail, et lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques. Il devra maîtriser la conduite des grues de chargement conformément à la recommandation R.490 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et obtenir une attestation de conduite en sécurité de la catégorie visée

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE

A l'issue de ce module le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Connaître la réglementation et les règles techniques relatives à l'utilisation des grues de chargement en général.
- Connaître la technologie des grues utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
- Comprendre les notions élémentaires de physique.
- Identifier les conditions d'équilibre de la grue et les facteurs de stabilité, et utiliser règles de stabilisation et courbes de charge.
- Connaître et appliquer les règles de transport applicables aux grues de chargement (flèche et stabilisateurs), de signalisation sur site (plan de circulation et consignes) et d'arrimage des charges.
- Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des grues.
- Savoir exploiter les grues et maîtriser les principaux risques.
- Choisir et utiliser les accessoires de levage, en contrôler visuellement l'état, et respecter les règles d'élingage.
- Connaître et effectuer les vérifications d'usage des grues.

FORMATION PRATIQUE

A l'issue de ce module le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Conduire en sécurité une grue de chargement représentative de la recommandation R.490 de la CNAM.
- Réaliser des opérations : d'élingage, de levage avec différents appareils, de transfert de charges, de chargement et déchargement d'un camion.
- Réaliser les opérations de début et fin de poste (vérification, entretien, maintenance).
- En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande.

EVALUATIONS ET VALIDATIONS DES ACQUIS

Evaluation théorique sous la forme d'un QCM concernant les grues de chargement. Evaluation pratique lors d'une mise en situation pratique.

La formation sera sanctionnée par :

- ☐ Une attestation individuelle de fin de formation
- ☐ L'employeur délivre une autorisation de conduite propre à l'entreprise.

RÉFÉRENCES JURIDIQUES DES REGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ :

Le test CACES, défini par la recommandation R.490 de la Cnam, ne peut être effectué que par un organisme testeur certifié (OTC).

L'OTC est certifié par un organisme certificateur (OC) lui-même conventionné par la Cnam et accrédité par le CoFraC (organisme français notifié).

Les modalités de certification répondent aux règles fixées par la R.490 de la Cnam et le référentiel de certification CACES établi par la Cnam.

Indicateurs de performance indiqués sur le site internet, Facebook et au centre.